



Les Causses & les Cévennes
paysage culturel de l'agro-pastoralisme
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du 28 mars 2013 à Millau

Étaient présents :

Frédéric ROIG, Président de l'AVECC
Jean PUECH, Président fondateur de l'AVECC
Christine BONNARD, Sous-Préfète de Florac
Jean-Paul POURQUIER, Président de l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes
Laurent PONS, Conseiller général du Canton d'Alzon et Président du Syndicat Mixte du Grand Cirque de Navacelles
Jean MILESI, Conseiller général du Canton de Camares
Roland CANAYER, Président de la Communauté de communes de l'Aigoual
Jacques BLANC, Président de la Communauté de communes Aubrac-Lot-Causse et Président de l'Association des maires de la Lozère
Jean DE LESCURE, Président de la Communauté de communes de Villefort
Monsieur GUYOT, Président d'honneur de l'Association des maires du Gard
Christian BILHAC, Président de l'Association des maires de l'Hérault
Alain FAUCONNIER, Président du Parc Naturel Régional des Grands Causses
Christophe LABORIE, Président du Conservatoire Larzac Templier et Hospitalier
François GIACOBBI, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
Christine VALENTIN, Présidente de la Chambre d'Agriculture de la Lozère
Francis CASTAN, Directeur du Comité Départemental du Tourisme de l'Aveyron
Fabienne GRIFFOUL, Comité Départemental du Tourisme du Gard
Daniel CREPIN, Représentant du Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon
Rémi NOEL, Président de la Commission Action du Club Cévenol
Patrick AUMASSON, Président du Conseil Scientifique
Nathalie PAS, OIER-SUAMME
Claudine HOUSSARD, Directrice du Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon
Valérie BOUSQUEL, Directrice du CPIE des Causses méridionaux
Emmanuelle DIEZ, Conseil général du Gard
Marie-Hélène GRAVIER, Parc National des Cévennes
Valérie ROUVEIROL, collaboratrice M. ROIG
Georges ZINSSTAG, OIER-SUAMME, Chambre d'agriculture du Gard
Gérard COLLIN, Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes
Sandrine LAGLOIRE, Directrice de l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes
Morgane COSTES-MARRE, Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes
Marie-Astrid CHOPLIN, Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes

Excusés :

Philippe VIGNES, Préfet de la Lozère, représenté par la Sous-Préfète de Florac

Anne BALLEREAU, Sous-Préfète de MILLAU

Danielle VERGONNIER, Présidente du CAUE de l'Aveyron

Jean-Claude LUCHE, Président du Conseil général de l'Aveyron, représenté par Jean MILESI

Thomas VIDAL, Conseiller général du canton de Valleraugue

Marie-Christine BOUSQUET, Conseillère générale du canton de Lodève

Sophie PANTEL, Conseillère générale du canton du Pont de Montvert, Vice-Présidente de la Région Languedoc-Roussillon

Jean GENIEZ, Président de la Communauté de communes Larzac Templier Causses et Vallées, représenté par Marie-Thérèse FOULQUIER

Alain BERTRAND, représenté par Cyril DUCLOT

André GAY, Président du CPIE des Causses méridionaux

Claude REZZA, Directeur du Comité Départemental du Tourisme du Gard, représenté par Fabienne GRIFFOUL

Pierre MURCIA, Président de la Chambre des métiers de la Lozère

Thierry JULIER, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Lozère

Serge ALMERAS, Président de la Chambre des Métiers du Gard

Christophe BRUN, Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn de la Jonte et des Causses

Gilles BERNARD, Sous-Préfet du Vigan

Dominique GRANIER, Président de la Chambre d'Agriculture du Gard

Marie-Christine BOUSQUET, Maire de Lodève

Thomas BRASSEUR, Président de l'Association Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches

Le Président accueille les participants. Georges ZINSSTAG est désigné secrétaire de séance. Le Président présente l'ordre du jour puis invite les participants à faire part de leurs remarques sur le procès-verbal du Conseil d'administration de l'AVECC du 13 décembre 2012. En l'absence de remarques de la part des participants, le procès-verbal est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Le Président insiste sur l'intérêt du nombre important de membres au Conseil d'administration : il faut que tout le monde trouve sa place pour faire en sorte que tout un chacun ait le sentiment de jouer un rôle dans une démarche collective et non dans une démarche instrumentalisée. C'est pourquoi l'AVECC est fondée sur la base d'un partenariat le plus large possible. Le Président rappelle le fait qu'il est nécessaire à l'Association de se donner du temps pour construire une démarche sur le long terme en passant par la création d'un espace de dialogue.

Puis, le Président évoque l'invitation faite à Madame Delphine BATHO, Ministre de l'Environnement à l'occasion de la pose des plaques commémoratives.

A ce titre, Christine BONNARD indique qu'une délégation de l'UNESCO a été invitée sur le territoire pour l'automne prochain. Elle explique que l'association a besoin de son aide pour finaliser le plan de gestion. Par ailleurs, elle souligne le fait que le bien UNESCO reste théorique pour les habitants. Afin de pallier à cela, elle insiste sur le fait qu'il devient nécessaire de travailler pour les convaincre qu'ils aient tout à y gagner. Pour ce faire, elle explique qu'un discours lisible sur le Bien doit être véhiculé, ce qui permettrait d'enrayer l'impression d'une intrusion que certaines personnes ressentent vis-à-vis de l'UNESCO.

Jean-Paul POURQUIER, le Président de l'Entente, appuie les propos de la Sous-Préfète en soulignant que l'Entente et l'AVECC doivent travailler pour faire en sorte que les populations locales s'approprient le Bien. Il présente au Conseil d'administration l'équipe de l'Entente, leurs actions et leurs projets. Dans ce cadre, il est évoqué le projet de convention entre l'Entente et les villes-portes, ainsi que ses perspectives d'élargissement avec les autres partenaires de l'Entente, à savoir les CDT, les CAUE et les CPIE. Jean-Paul POURQUIER explique que ce projet répond à un principe de coordination entre l'ensemble des acteurs

présents sur le périmètre du Bien. Puis, il présente le projet d'implantation des panneaux d'information. Par la suite, il émet un avis global positif sur la manière dont la coopération entre l'Entente et les différents acteurs s'opère, en précisant que la gouvernance de la gestion du Bien semble davantage s'ancrer dans une phase de stabilisation qu'à ses débuts. Il affirme qu'aujourd'hui l'Entente connaît une stabilisation, notamment grâce à un travail de communication rendant l'information lisible par tous.

Frédéric ROIG revient sur l'organisation de la journée du 28 juin, en proposant l'idée suivante : les plaques ne pouvant pas toutes être apposées ni au même moment ni au même endroit, il est évoqué l'idée d'inviter deux ministres, soit Monsieur LE FOLL, Ministre de l'Agriculture et Madame BATHO, Ministre de l'écologie. L'idée est juste émise, sachant que la décision en reviendrait aux cabinets ministériels. Néanmoins soumise au Conseil, cette idée est approuvée à l'unanimité par ses membres.

Jacques BLANC annonce qu'il a rencontré la Ministre du tourisme, du fait que ses grands-parents sont originaires de Laval-du-Tarn, commune située dans le périmètre du Bien. Elle serait intéressée par les enjeux liés à l'inscription. Il propose aussi une action de l'Entente à l'échelle européenne, en expliquant qu'il pourrait être judicieux d'organiser, avec l'accord de l'Etat, une rencontre de présentation du Bien Causses et Cévennes au Comité des Régions d'Europe, qui constituerait un lieu de présentation intéressant.

Le Président de l'Entente revient sur l'organisation de la journée du 28 juin en insistant sur le fait de se tenir à une date et de ne pas en déroger, au risque qu'un changement de créneaux finisse par une annulation de la journée. L'ensemble des membres du Conseil approuve cette remarque.

Le thème de la journée du 28 juin étant clôt, Georges ZINSSTAG prend la parole en évoquant les enjeux qui portent sur les montagnes sèches et plus généralement sur l'ensemble de l'espace pastoral méditerranéen. Il explique que, dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques, il est souvent difficile de défendre leurs spécificités. Il y a quelques exemples flagrants dans les débats autour de la nouvelle PAC.

Le service « pastoralisme » du SUAMME, une structure du groupe Chambre d'Agriculture du Languedoc-Roussillon, apporte l'expertise nécessaire pour ces débats. Mais ces moyens d'ingénierie sont de plus en plus menacés par la réduction des financements, notamment ceux de l'Etat.

En réponse, le Président invite les membres du Conseil à établir des fiches qui recensent les problématiques qui portent atteinte au Bien. Il insiste sur le fait que ces fiches doivent territorialiser les problématiques de manière précise : quels problèmes, combien d'habitants, quels territoires, quelles surfaces, quelles contraintes, quels atouts, quelles fragilités ?. Le Président explique être en attente de fiches qui chiffrent en terme de dépenses et de recettes les vulnérabilités sur le territoire.

Le Président propose de poursuivre les discussions sur le bilan comptable de l'association.

1- Le bilan comptable 2012

Sandrine LAGLOIRE rappelle que l'AVECC a évolué statutairement en Comité d'orientation le 28 juin 2012 pour répondre aux engagements du dossier de candidature des Causses et des Cévennes : l'AVECC, créée en 2005 par les 4 Départements, était financée par le biais de leur participation statutaire ainsi que par des subventions d'Etat via notamment le Massif Central. Suite à l'évolution statutaire, les Départements sont représentés au sein de l'AVECC à travers l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes. L'Entente, en tant que membre de droit, participe au fonctionnement de l'AVECC par la mise à disposition de personnel administratif et technique. Ainsi, les Départements ne versent plus de fonds à l'AVECC. Par ailleurs, lors du CA de l'AVECC du 13 décembre 2012, les cotisations ont été votées à hauteur de 500 € pour les Collèges 1 et 2 et 50 € pour les associations et le SUAMME. Enfin, à compter de février 2013, l'AVECC ne dispose plus de personnel et son budget a pour principale vocation de permettre à son

Conseil scientifique de vivre. L'essentiel des charges qui étaient anciennement à sa charge (communication, adhésion Association des Biens français, ICOMOS, guide vert Michelin,...) a été repris par l'Entente.

Le bilan 2012 des comptes de l'AVECC élaboré par le Cabinet Albouy fait apparaître un déficit théorique de 4 696 € au 31 décembre 2012. Ce déficit sera donc reporté dans le budget 2013. En trésorerie, le compte est toujours créditeur car des charges 2012 seront payées en 2013.

Le Président communique en séance la conclusion du compte administratif réalisé par le Cabinet ALBOUY : « l'AVECC a fait l'objet d'une évolution statutaire le 28 juin 2012 conformément aux préconisations faites dans le dossier de candidature. Elle a été transformée en Comité d'Orientation qui est une des composantes des institutions de gestion du Bien Causses et cévennes. Une convention de partenariat a été conclue entre l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes et l'AVECC. L'Entente s'engage à participer au bon fonctionnement de l'AVECC en fournissant les moyens techniques et humains nécessaires à l'accomplissement de ses missions. L'Entente a accordé une subvention de 20000€ pour le fonctionnement du Comité d'Orientation pour 2012. Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général 1999, règlement CRC 1999-03 et des règlements CRC 2002-10 et 2004-06. »

Jean-Paul POURQUIER propose de garder le système des cotisations en soulignant que les recettes de l'AVECC sont entièrement constituées par celles-ci.

Frédéric ROIG réitère l'appel à cotisation en séance. Il rappelle les montants des cotisations par collèges : le montant des cotisations annuelles proposé pour 2013 est de 500 € pour le collège 1 et 2 (collectivités et administrations gestionnaires) et de 10 à 50 € pour le collège 3 (particuliers et petites associations). Puis, il invite le Conseil à délibérer sur le Compte administratif 2012 de l'association. Ne faisant l'objet d'aucune abstention ni d'aucune opposition, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

2 Le budget primitif 2013

Sandrine Lagloire présente le budget primitif 2013, en commençant par indiquer que les recettes prévisionnelles 2013 sont établies uniquement sur les participations des membres :

Le Bilan des cotisations perçues au 15 mars 2012 est présenté comme suit:

- 13 cotisations à 500 € soit 6 500 €
- 8 cotisations à 50 € soit 400 €

TOTAL des cotisations 2013 reçues : **6 900 €**

Dépenses prévisionnelles 2013 :

Recouvrement du déficit 2012 :	4 700,00 € (4 695,49 €)
Charges de personnel (Salaires + charges) :	2 800,00 € (G.Collin + URSSAF pour Janv2013)
Autres charges :	3 000,00 € (Frais Cabinet Albouy)
Fonctionnement du Conseil scientifique :	
Remboursement des frais de déplacement :	5 000,00 €
Frais divers :	500,00 €
TOTAL :	16 000,00 €

Il est indiqué que les recettes actuellement perçues permettent de couvrir le déficit 2012 mais laissent

une interrogation sur la viabilité des projets 2013, notamment la vie du Conseil scientifique.

Suite à cette présentation du budget, le président émet plusieurs propositions :

- La révision du contrat avec le cabinet Albouy (près de 18% du budget pour les frais de comptabilité semble démesuré).
- La prise en charge des frais de déplacement de Gérard COLLIN par l'Entente le temps d'assainir la situation de l'association (à voir en Conseil d'administration de l'Entente).

Sandrine LAGLOIRE rappelle que la situation comptable actuelle de l'AVECC, nécessite une révision à la baisse des dépenses : plusieurs cotisations ont été reçues depuis l'appel datant de fin 2012 mais elles ne permettent pas de rembourser la totalité des frais de déplacements. D'autre part, l'association ne recrutant plus de salariés, une négociation au rabais a été initiée avec le cabinet comptable Albouy. Aussi, il est indiqué que les dépenses dédiées à l'activité de l'AVECC autour du Conseil scientifique est envisagée à hauteur d'environ 5000€. Par conséquent, il est dit que 2013 constitue une année-test.

Sandrine LAGLOIRE ajoute que le montant des cotisations perceptible s'élève à 7000€ pour une vingtaine de membres. Jean-Paul POURQUIER indique que, dans le cadre d'une relance de l'appel à cotisations, les comptes de l'AVECC peuvent atteindre une somme de 10 000€, voire de 17 000€ si la totalité des membres participent. Il relativise la situation actuelle des comptes en précisant l'existence d'un déficit durant l'exercice 2012 qu'il a fallu combler en 2013 ainsi qu'une charge de personnel qui n'est plus à l'ordre du jour, ce qui allège l'AVECC qui, en termes de dépenses, n'a à se concentrer uniquement sur le remboursement des frais émanant du Conseil scientifique.

Le Président explique aux membres du Conseil d'administration qu'il n'est pas favorable à ce que ce soient les structures les plus importantes qui assurent le montant financier nécessaire au fonctionnement de l'AVECC, ce processus risquant par la suite d'imposer une immobilisation au sein de la gouvernance de l'association. Le Président explique l'intérêt d'une cotisation de la part de l'ensemble des membres, ce qui permettrait une gouvernance participative efficace. Il précise que seules les cotisations de la part de l'ensemble des membres permettraient à l'AVECC de demeurer une instance où les débats se produisent avec le plus grand nombre.

Puis, le Président soumet le budget primitif 2013 au vote de l'assemblée. Sans abstention ni opposition, le budget primitif 2013 est adopté à l'unanimité.

3. Les propositions d'adhésion

Le Président propose au conseil de voter sur les nouvelles demandes d'adhésions à l'AVECC, en présentant les organismes ayant déposé leurs candidatures. Les demandes émanent de deux associations : Les chemins de Saint-Guilhem et Camprieu Découverte, ainsi que d'un centre international d'études supérieures en sciences agronomique, Supagro. Sandrine LAGLOIRE rappelle que les statuts prévoient que les demandes soient proposées au Conseil d'administration, puis qu'elles soient soumises au vote et entérinées lors de l'Assemblée générale. Il est indiqué que, d'après les statuts, Supagro sera inscrit dans le deuxième collège.

Sans abstention ni opposition, les candidatures présentées sont approuvées par l'ensemble du Conseil d'administration, sous réserve de leur adoption par l'Assemblée générale.

4. Le Conseil Scientifique

Frédéric ROIG demande au Président du Conseil scientifique, Patrick AUMASSON, de présenter les activités du Conseil scientifique. Patrick AUMASSON relate que le Conseil scientifique s'est réuni pour la deuxième fois en session ordinaire, la deuxième rencontre ayant eu un taux record de participation en

avoisinant les 70%. Il évoque aussi le rôle que joue les membres du Conseil scientifique en faveur du groupe de travail Paysage. Ce groupe, présidé par le paysagiste Jacques SGARD s'est réuni pour la première fois le 26 mars 2013. Il indique que ce groupe rassemble des paysagistes éminents. Il souligne que les membres du Conseil Scientifique sont bénévoles et que, par conséquent, la seule contribution demandée à l'AVECC consiste au remboursement des frais de déplacements. Les points sur lesquels le Conseil scientifique travaille sont exposés à travers quatre thématiques :

–Le périmètre du bien

–Les sujets importants à approfondir dans la perspective de la visite des experts : le loup, l'éolien, la délimitation du Bien

–L'étude de deux candidatures au Conseil Scientifique : Madame CIBIEN, docteur en écologie, et directrice du comité MapFrance ainsi que Monsieur Guilhem AUSSIBAL de l'OIER-SUAMME.

–Les supports d'informations (lexique, plaquette, projet de films) : le conseil émet un avis en s'efforçant d'être le plus réactif possible.

–Le projet de publication en partenariat avec le Parc National des Cévennes, le Parc Naturel Régional des Grands Causses, les Opérations Grand Sites, le CPIE et le Conservatoire Larzac, Templiers et Hospitaliers.

Le Président du Conseil scientifique précise que les questions à traiter sont nombreuses et qu'elles font l'objet de deux sessions ordinaires par an, auxquelles s'ajoutent les rencontres liées au groupe Paysage.

Le Président de l'AVECC remercie Patrick AUMASSON pour ses précisions concernant le Conseil scientifique et lui demande, ainsi qu'à Gérard COLLIN, de faire état de leurs remarques concernant le projet de film sur l'agropastoralisme, porté par l'association Camprieu Découverte.

Sandrine LAGLOIRE résume l'avis du Conseil scientifique, représenté pour ce projet par Patrick AUMASSON et Gérard COLLIN, en expliquant qu'ils ont proposé un avis constitué de trois propositions de modifications :

–adaptation du titre aux quatre départements afin que le territoire des Causses et des Cévennes soit représenté,

–développer l'information diffusée sur l'agropastoralisme par des images sur la fenaison et non seulement sur le pastoralisme,

–ajouter une séquence concernant l'inscription du paysage culturel façonné par l'agropastoralisme sur la liste du Patrimoine mondial.

Le Président soumet au vote du Conseil d'administration la proposition concernant les remarques apportées par le Conseil Scientifique sur le projet de film de l'association Camprieu Découverte. Sans abstention ni opposition, Le Conseil d'administration adopte la proposition à l'unanimité.

Par la suite, Christine BONNARD souhaite rappeler les attentes du Préfet coordinateur concernant le Conseil scientifique :

1.Sur le périmètre du bien : depuis la visite des experts en 2005, le périmètre a changé et n'est pas du tout le même. Il faut donc que le choix et la cohérence de ce nouveau périmètre soit justifié. Pour cela, il apparaît nécessaire de travailler sur la rédaction d'arguments et la réalisation d'une cartographie.

2.Sur le système de l'agropastoralisme : il s'agit d'un système culturel, économique et social fragile et vulnérable qui nécessite que les gestionnaires du Bien tiennent une position claire sur ce qu'il est entendu par vulnérabilité ainsi que sur ses spécificités sur le territoire.

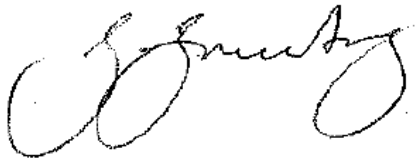
3.Enfin, le Préfet-coordinateur attend qu'il soit diffusé des informations et des connaissances à visée éducative portant sur les attributs du Bien, en dehors de toute orientation commerciale.

Puis, un intervenant demande au Président du Conseil scientifique s'il était prévu dans leur programme de traiter la question des panneaux photovoltaïques au sol. Patrick AUMASSON explique que la question sera traitée, dans la mesure où cela influencerait sur la vulnérabilité de l'inscription. Pour ce faire, il invite l'organisme de l'intervenant à aider le Conseil scientifique à lister les enjeux concernant l'impact paysager sur les territoires.

Enfin, Georges ZINSSTAG demande si l'économie des systèmes est inclut dans la définition des vulnérabilités telle qu'elle est véhiculée par les gestionnaires du Bien. Christine BONNARD affirme que l'économie des système est normalement bien prise en compte.

Sans autre remarque de la part du Conseil d'administration, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'administration est clôt à 16 h 15.

Le Secrétaire de séance
Georges ZINSSTAG



Le Président de l'Association de Valorisation de
l'Espace Causses et Cévennes
Frédéric ROIG

